
opposition au projet de crématorium

À partir de c

Date Mar 10/02/2026 22:10

À Enquete publique Camphin en Carembault <enquetepubliquecamphinenc@pevelecarembault.fr>

Note d'observations – Enquête publique

Projet de crématorium – Parcelle cadastrée B1092

Commune de Camphin-en-Carembault

À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Je souhaite faire part de mon **opposition au projet de crématorium** envisagé sur la parcelle cadastrée **B1092**, située sur la commune de **Camphin-en-Carembault**, mais **à proximité immédiate des habitations de Phalempin**.

1. Une implantation inacceptable à proximité immédiate des habitations et d'un groupe scolaire

Le projet est proche des zones résidentielles de Phalempin. Cette proximité directe rend ce projet **incompatible avec le caractère résidentiel du secteur** et fait peser sur les riverains des nuisances durables qu'ils n'ont ni choisies ni anticipé.

Cette situation est d'autant plus problématique que les habitants de Phalempin, bien que directement exposés aux impacts du projet et subissent les conséquences d'un équipement implanté sur une autre commune.

Par ailleurs, un groupe scolaire (écoles maternelle et élémentaire) se situe à moins de 400 mètres du site projeté, ce qui pose de sérieuses questions en matière de protection des publics sensibles et de cohérence de l'aménagement du territoire.

2. Une analyse insuffisante des impacts sur la santé

Les impacts sanitaires liés à l'activité de crémation sont, selon moi, **insuffisamment développés et sous-évalués** dans le dossier soumis à enquête. À ce titre, je demande à ce que l'Agence Régionale de Santé (ARS) soit consultée.

Les processus de combustion des corps et des cercueils sont susceptibles de générer des **polluants atmosphériques nocifs pour la santé**, notamment :

- des **composés organiques volatils**,
- des **métaux lourds**, en particulier le **mercure** issu de certains dispositifs médicaux ou dentaires,

- des **poussières fines** et autres résidus de combustion.

Même lorsque les normes réglementaires sont respectées, ces émissions constituent une source de pollution supplémentaire dans un secteur déjà habité, exposant les riverains à des risques sanitaires chroniques liés à l'inhalation de ces substances.

3 Une localisation particulièrement choquante au regard d'un projet d'habitat pour personnes âgées

Je tiens à exprimer ma profonde incompréhension face au choix d'implanter un crématorium à **quelques mètres seulement d'un projet d'habitat destiné aux personnes âgées**.

Cette proximité apparaît **inappropriée, choquante et profondément malvenue**, tant sur le plan humain que social. Elle soulève des questions évidentes de respect, de dignité et de considération envers les résidents particulièrement vulnérables.

Un tel voisinage ne peut être considéré comme acceptable et témoigne d'un **manque de respect pour les personnes âgées**.

4. Dévalorisation du patrimoine immobilier

L'implantation d'un crématorium à proximité immédiate des habitations est susceptible d'entraîner une **dévalorisation significative des biens immobiliers** du secteur.

Cette perte de valeur patrimoniale constitue un préjudice réel pour les habitants, qui n'est ni reconnu ni compensé dans le projet actuel.

5. Nuisances olfactives, sonores et pollution liée au trafic routier

Le projet entraînera :

- des **nuisances olfactives**, liées aux activités de crémation,
- une **augmentation du trafic routier**, notamment lors des cérémonies,
- des **nuisances sonores** associées à ce trafic et au fonctionnement du site,
- une **dégradation de la qualité de l'air** due à l'augmentation des déplacements motorisés.

Ces nuisances cumulées porteront atteinte au cadre de vie des habitants du secteur qui sont déjà impactés par les nuisances sonores et la pollution de l'air liés à la proximité de l'autoroute A1 et de l'aéroport de Lille Lesquin.

Au regard de l'ensemble de ces éléments — proximité immédiate des habitations et d'un groupe scolaire, localisation inadaptée à proximité d'un habitat pour personnes âgées, impacts sanitaires insuffisamment étudiés, nuisances multiples et dévalorisation du patrimoine — je formule un avis défavorable clair, ferme et motivé à l'encontre de ce projet de crématorium sur la parcelle B1092.

Je souligne par ailleurs que de nombreuses friches industrielles, déjà polluées et éloignées des zones d'habitat, existent à proximité de la Communauté de Communes Pévèle Carembault et pourraient accueillir ce type d'équipement de manière bien plus appropriée.

En conséquence, je demande que ce projet soit abandonné et qu'une activité alternative, moins impactante et compatible avec la proximité d'habitations et de publics vulnérables, soit envisagée.

Enfin, je tiens à signaler qu'aucune information relative à cette enquête publique n'a été publiée sur la page dédiée aux enquêtes publiques du site internet de la CC Pévèle Carembault, ce qui interroge sur les conditions d'information du public.